



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230228-DEL-2023-02-05-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

En exercice : 29
Présent(s) : 20
Absent(s) représenté(s) : 9
Absent(s) non représenté(s) : /
Ne prennent pas part au vote : /
Votants : 29
Date de convocation : 21 février 2023
Date d'affichage de la convocation : 21 février 2023

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 28 février 2023

Délibération n° DEL.2023-02-05

Plan de financement : Vélo-Bus

Le 28 février 2023 à 19 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Marie-Christine BAUDOUIN, Maire

Présent(s) : AILLOT Sonia. BAUDOUIN Marie-Christine. BIESSE Thierry. CATON Samuel. DACQUIN Sébastien. DESROCHES Gilles. DUPLAIX Nathalie. DUR-TOMAS Chantal. FLEURIER-LEFORT Gaëlle. FOSSET Jean-François. GAUTRON Marina. GIRARD LEBRUN Sandra. GUINET Nadège. LE PAVOUX Éric. LECLERC Stéphanie. LEUILLER Patricia. MERCIER Martine. MONDON Josiane. PRUDENT Adrien. PRUDENT Didier.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BROUSSE Franck à LEUILLER Patricia. CLOSTRE Jacques à MONDON Josiane. CORBION Rémy à FLEURIER-LEFORT Gaëlle. GROSJEAN Yoann à PRUDENT Didier. JORO Vincent à LE PAVOUX Éric. LEGER Pauline à CATON Samuel. MANIVERT Sonia à DESROCHES Gilles. MEGHERBI Djamel à GUINET Nadège. MIGNON Brigitte à BAUDOUIN Marie-Christine.

Absent(s) non représenté(s) : /

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : Gilles DESROCHES

Rapporteur : La Maire

Accusé de réception en préfecture
018-211802137-20230228-DEL-2023-02-05-DE
Date de télétransmission : 02/03/2023
Date de réception préfecture : 02/03/2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le projet concernant l'achat d'un vélo-bus,

Vu l'avis favorable de la commission générale du 20 février 2023,

Considérant qu'il convient de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire au titre de l'aide A vos ID, ainsi qu'auprès de la CAF,

Le rapport de Madame la Maire au Conseil Municipal entendu,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement relatif à l'aménagement de la Sablette comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)		
Objet	Montant	Sources	Montant	Taux
Vélo-Bus	20 000 €	Région (A vos ID)	10 000 €	50%
		CAF	6 000 €	30%
		Fonds propres	4 000 €	20%
TOTAL	20 000 €	TOTAL	20 000 €	100%

- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire au titre de A vos ID, ainsi qu'auprès de la CAF,
- **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer et à suivre l'exécution de tous les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Gilles DESROCHES



La Maire,

Marie-Christine BAUBOUIN



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication en date du 02 mars 2023 par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la Ville :
<https://www.saintgermaindupuy.fr>